VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE

TROISIEME DISTRICT.

2519-2523—Rue DECATUR entre la rue Espagne et l'avenue Lafayette.

BOULANGERIE établie depuis de longues années et belle résidence à deux étages. Louée à bail à raison de $600 par an, payable $50 mensuellement. Occupée depuis dix ans par George Kauff. Le SHOP débite environ un baril de farine par jour.

Encoignure de la rue DECATUR et l'avenue LAFAYETTE—Elégant édifice à deux étages, distribué pour magasin et résidence.

2518-2520—Rue DECATUR, entre l'avenue Lafayette et la rue Espagne—Belle bâtisse à deux corps de logis, à un étage.

Succession de Madame Margaret Schatz.

No 61.326—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue Commune, MERCREDI, le 20 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE. No 813 rue Commune. entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 10 mai 1900 pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Deux certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Decatur, Espagne, Chartres et l'avenue Lafayette, désignés par les numéros Cinq et Six, sur un plan particulier de Joseph Pilié, voyer, daté le 10 mars 1840, déposé dans le bureau de A. Mazureau, notaire; les deux dites portions de terre mesurent ensemble 71 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles, bornées dans le fond par le lot numéro Sept.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse à deux étages couverte en ardoises, la partie du bas en briques, et connue par le numéro 2519 rue Decatur, ayant quelque neuf chambres, hall, pallier, une grande bâtisse à un étage dans le fond, couverte en ardoises, une autre bâtisse à un étage couverte en ardoises, avec les fours pour l'usage de la boulangerie, une autre bâtisse à un étage couverte en ardoises, connue par le numéro 2523 rue Decatur, ayant une chambre et un magasin pour la vente de pain, gâteaux, etc., grande entrée pour voiture, citerne, latrines, water works, etc

Cette boulangerie est établie depuis près de cinquante ans et devrait attirer l'attention de ceux qui désirent s'établir dans l'exploitation de ce genre d'affaires.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette et les rues Decatur, Espagne et Nord Peters désigné par la lettre B, et mesure 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Decatur, 53 pieds 6 pouces de profondeur sur une première ligne de profondeur la plus près de la rue Espagne, puis 7 pieds sur une ligne parallèle à la rue Decatur, puis 28 pieds 2 pouces 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de profondeur et face à l'avenue Lafayette et 8 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le tout mesure américaine.

Les améliorations comprennent une élégante bâtisse à deux étages couverte en ardoises comme magasin et résidence, le rez de chaussée ayant un grand appartement adapté pour l'usage de n'importe quel genre d'affaires et quelque sept chambres au second étage, citerne, latrines, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette et les rues Decatur, Espagne et North Peters, désigné par la lettre A, et mesure, commençant à une distance de 29 pieds 8 pouces et 1 ligne de l'encoignure Lafayette et Decatur, 30 pieds de face sur la rue Decatur 53 pieds 6 pouces sur une première ligne de profondeur le plus près de l'avenue Lafayette, puis sur une ligne parallèle à la rue Decatur 7 pieds, puis sur une seconde ligne de profondeur de 28 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Lafayette, 81 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Espagne et 23 pieds 6 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse à deux corps de logis couverte en ardoises ayant 6 chambres et deux cabinets, hangar, citerne, etc., et connue par les numéros municipaux 2518 et 2520 avenue Lafayette.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'a paiement et garanti par le lien et privilège du vendeur et hypothèque conventionnelle respectivement sur lesdites propriétés et toutes les autres clauses de sécurités, les acquéreurs assumeront les taxes de 1900 en sus de leur enchère respective, les actes de vente devront être passés pardevant Charles J. Théard, notaire public, qui devront payer les Internal Revenue Stamps et faire un dépôt de 10 0|0 sur le prix de l'adjudication.

John L. Peytavin, avocat.

17mai—17 23 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans lo Second District,

No 918 rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe.

SUCCESSION DE Mme THEODORE OWIN.

No 61,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 6 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 30 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 85, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St-Philippe et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse devant couverte en ardoises devant et à l'arrière, une autre bâtisse couverte en ardoises ayant deux chambres et cabinets, hangar fermé, citerne, latrines, hangar à laver, porte cochère, etc., etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement et garanti par le lien et privilège du vendeur et hypothèque conventionnelle respectivement sur ladite propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John R. Legier, notaire public et de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume eu égard au transfert de la police d'assurance, le paiement des frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire, etc., les taxes de l'année 1900 et les timbres de l'internal revenu des Etats-Unis devant être assumés et payés par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de la vente pour garantir la vente.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DESIRABLE,

No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Entouré de tous les Agréments.

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune — MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à clairvoie, etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'opt on de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres de revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat

19 av—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont a la main.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 422, borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Lopez et Rendon, ledit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines, citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdits billets, etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 0|0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P., aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.

19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

Harry H. Hodgson.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGES DOUBLES, COTTAGES SIMPLES, LOTS A BATIR

Dans le Troisième District

A L'ENCAN.

Mercredi le 30 mai 1900

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Bureau 732 rue Commune—

MERCREDI, le 30 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. John St-Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dossier No 61 417, rendu le 3 avril 1900 et signé le 11 avril 1900, dans l'affaire de Benjamin W. Kernan et als vs Henry Kocke et als, pour un partage, à l'enchère publique il sera vendu

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 719, borné par les rues Mathilda, Kentucky, Prosper et Claiborne, et désignés par les lots 1, 2, 3 et 4; les dits lots mesurant chacun environ 31 pieds de face à la rue Mathilda sur une profondeur de 119 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1, formant l'encoignure des rues Mathilda et Claiborne.

2° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Dauphine, Elmire et Bourgogne, et désignés par les Nos 1 et 2; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Congrès et Dauphine, et mesure 45 pieds 8 pouces de face à la rue Congrès, sur une profondeur et façade à la rue Dauphine de 95 pieds entre lignes parallèles; le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure 46 pieds 8 pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 1 consistent en un joli cottage double, connu comme les Nos 800 et 802 rue Congrès, avec 4 chambres de chaque coté, et sur le lot No 2 les améliorations consistent en un cottage simple connu comme le No 808 rue Congrès, avec 8 chambres; et aussi un autre cottage contigu connu comme le No 810 rue Congrès, avec 3 chambres.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St. Ferdinand, Cotton Press et St. Claude, et mesurant 45 pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 169 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. Les améliorations consistant en un cottage double, connu comme les Nos 2829 et 2833 rue Nord Remparts, contenant environ 5 chambres de chaque côté.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le troisième district de cette ville, dans l'iet borné par les rues Marais, Mazant, St Barthélemy et St Claude, désignés par les Nos 13 et 15; le lot No 13 mesurant 30 pieds de face à la rue St Barthélemy sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 15 mesurant 32 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant en plus les taxes de ville et d'Etat pour 1900, et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous Esq., notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu intérieur.

25 avril—25—mai 4 11 18 25 30

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Occasion pour Placements.

PROPRIETES DE CHOIX

Dans le Sixième District.

Quatre Cottages Doubles,

4824, 4826, 4828, 4830 rue Tchoupitoulas,

4825, 4827, 4829, 4831 rue Front,

Entre les rues Bordeaux et Lyon

En l'affaire de Jacob J. Wolf vs Barbara Wolf et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division E—No 61,433.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, 21 février 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre rendu le 1er mai 1900, et signé le 7 mai 1900 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en l'affaire de Jacob J. Wolf vs Barbara Wolf et als, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir—

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

1°. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 81 borné par les rues Tchoupitoulas, Bordeaux, Front et Lyon, désigné par la lettre A, sur un devis fait par George DeArmas, voyer, le 22me jour de janvier 1900 et lequel devis est ci-attaché pour référence, et d'après lequel devis ledit lot mesure vingt huit pieds sept pouces de face à la rue Tchoupitoulas trente pieds deux pouces de largeur dans le fond, quatre vingt deux pieds de profondeur sur la ligne de côté près de la rue Lyon, quarante deux pieds un pouce sur une première ligne de profondeur sur le côté près de la rue Bordeaux, de là sur une ligne oblique trois pieds trois pouces et quatre lignes, de la trente sept pieds trois pouces de profondeur sur la seconde ligne de profondeur, ensemble avec l'usage d'un passage de trois pieds deux pouces de large, commun aux lots A et B sur ledit devis, et étant une partie du lot original No huit (8).

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que le lot de terre ci dessus décrit, designé par la lettre B, sur le devis ci-dessus mentionné de De Armas, et mesure d'après ledit devis, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Tchoupitoulas, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt deux pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Bordeaux, quarante-deux pieds un pouce sur une première ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Lyon, trois pieds un pouce et quatre lignes sur une ligne oblique; de là trente-sept pieds trois pouces sur la deuxième ligne de profondeur, ensemble avec l'usage d'un passage de trois pieds deux pouces de large, commun aux lots A et B dudit plan, étant une partie du lot original No sept (7).

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que les lots ci-dessus décrits, désigné par la lettre C sur le devis ci-dessus mentionné de DeArmas et mesure d'après ledit devis vingt huit pieds sept pouces de face à la rue Front, trente pieds deux pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de quatre vingt deux pieds sur le côté le plus près de la rue Lyon quarante deux pieds une ligne sur une première ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Bordeaux, de là trois pieds trois pouces et quatre lignes sur une ligne oblique, de là trente sept pieds trois pouces de profondeur sur la deuxième ligne de profondeur, ensemble avec l'usage d'un passage de trois pieds de large commun aux lots C et D sur ledit devis, et étant une partie du lot original No huit (8).

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre D sur le devis ci-dessus mentionné, de De Armas, et mesure d'après cela vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Front, trente pieds de largeur sur le côté près de la rue Bordeaux, quarante-deux pieds un pouce sur une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Lyon, de la trois pieds un pouce et quatre lignes sur une ligne oblique de là trente-sept pieds trois pouces sur la seconde ligne de profondeur, avec l'usage d'un passage de trois pieds de large commun aux lot C et D sur ledit devis et étant une partie du lot original No sept (7.)

Les quatre (4) Doubles Cottages ci dessus sont à proximite de tous les agréments, ayant trois chambres de chaque côté, et se montreront un bon placement.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1900 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, incluant tous les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Robert Légier, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. C. Konenberger, avocat.

17mai—17 24 31—juin 7 14 17 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Vve B. F. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,423—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par F. D. Charbonnet et George Muller, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,

THOS. CONNELL, Greffier.

Henry Chiapella, Sambola et Ducros, avocats des exécuteurs testamentaires de la succession. 17 mai—17 21 26

Succession de Mme, veuve Theresa Groetsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,182—Division B—Attendu que Jules Groetsch a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme veuve Theresa Groetsch, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOS CONNEL, Greffier.

Robert J. Maloney, avocat.

11 mai—11 15 20

Succession de Samuel Leathem et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62.066—Division D—Attendu que William J. Leathem a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Leathem et Honora Ann Leathem, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL. Greffier.

Frank Zengel avocat.

10 mai · 10 14 19

Charter Oak Stove and Range Co et als versus Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours, pour le mois d'avril 1900, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL, Greffier

Dinkelspiel & Hart, avocats

15 mai—15 19 24

Succession de Jules Lamothe et Marie Lamothe, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 62,113—Division —Attendu que Urbain Lamothe, a présenté une pétition a la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Lamothe et Marie Lamothe, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 mai—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasins et Propriétés de Résidence de Valeur.

NOS 901, 903, 907, 909 ET 911 RUE RACE, COIN ANNONCIATION.

In re Frederick W. Fulmer et als vs Mme Frederick Fulmer, veuve de Félicien T. Lozes.

No 59.499—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 12 juin 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23 avril 1900, et signé le 27 avril 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après déérite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation Race, Constance et Robin, désignée par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémecourt, voyer, le 29 septembre 1868, et annexé à un acte passé pardevant Jno. F. Coffey, ancien notaire, le 25 février 1869, laquelle portion de terre mesure 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade de 95 pieds 11 pouces à la rue Race et entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Annonciation et Race; le tout étant subdivisé dans trois portions, A, B et C, dans le but de ce partage et cette vente, d'après un devis d'arpentage par C. Lincas Lewis, de la manière suivante, à savoir:

1° Le magasin et résidence désirable à deux étages, No 901 rue Race, encoignure de la rue Annonciation, contenant magasin, quatre chambres, cuisine, cour et banquette pavée. Le lot est désigné par la lettre A et mesure 30 pieds de face à la rue Race, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur à la rue Annonciation, immédiatement en face de la place Annonciation, et rapportant $192 par an.

2° Les avantageuses résidences doubles à deux étages en bois, Nos 903 et 907 rue Race, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté, hangar, citerne, etc., allées de côté et banquette pavées. Le lot est désigné par la lettre B, et mesurant 34 pieds 1 pouce de face à la rue Race sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Rapportant mensuellement $26.

3° La résidence à un étage et demi en bois, couverte en ardoises, Nos 909 et 911 rue Race, contenant quatre chambres et cuisine de chaque côté, hangar, citerne, etc., dans la cour, allées de côté et banquette pavées, rapportant $24 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; à l'option de l'acquéreur; la balance en 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier les ventes.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire, incluant le prix des timbres du reveun intérieur aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12 15 22 29—juin 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 1808 et 1810 RUE ST-CLAUDE,

Entre St-Antoine et Bourbon.

SUCCESSION DE MME JOHANNA GABRIELLE.

No 61 673—Cour Civile de District.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 832 rue Commune — MARDI, le 22 mai 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, signé le 12 avril 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le cottage en bois couvert en ardoises, avec hangar sur la banquette, No 1808 et 1810 rue St. Claude, contenant trois chambres et cuisine; aussi, bâtisse détachée avec deux chambres, hangar citerne, allée de côté, etc. décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, St. Antoine, Remparts et Bourbon, étant cette portion la plus près de la rue St. Antoine du lot désigné par le No 82 sur un devis fait par Edgard Pilié, voyer, daté le 10 août 1889, et suivant lequel ledit lot mesure 32 pieds de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions—La moitié ou plus ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans, garantie par billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, hypothèque et lien de vendeur l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur, pardevant Zengel & Loomis, notaires, aux frais de l'acquéreur.

21avril—21 24—mai 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 1338 et 1340 avenue Esplanade,

entre les rues Marais et Villeré

Succession de Mme Bienvenu Breaud.

No 61,774—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & Co—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau No 832 rue Commune — MARDI, 5 juin 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 4 mai 1900, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée—

La résidence cottage désirable simple en briques Nos 1338 et 1340 avenue de l'Esplanade, avec une addition en briques à 2 étages dans le fond, contenant en tout quelque dix chambres, vestibule dans le fond lieux d'aisance, etc. Dans la cour il y a 2 citernes, hangar, etc., allées de côté et trottoir pavé, plus amplement décrit comme suit, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Marais, Villeré et Quartier, mesurant 35 pieds 9 3-8 pouces de face à la rue Esplanade 100 pieds 3 pouces de profondeur sur un côté, 102 pieds de profondeur sur l'autre côté et 14 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets de l'acquéreurs à un et deux ans, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, le prix entier portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

Acte de vente pardevant J. J. Ward, Esq, N. P., incluant les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1900 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour garantir la vente.

5 mai—5 8 15 22 29—juin 5

Succession de M. et Mme Thos. Shaughnessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,190—Division A—Attendu que P. J. McMahon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. et Mme Thos. Shaughnessy, décédés intestat; avis est par le présent donné a tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

T. CONNELL,

12mai—12 17 21 Greffier.

Succession de Salvatore Calcagno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 62,146—Division A—Attendu que Giralmo Calcagno a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Salvatore Calcagno, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Frank Zengel, avocat.

9 mai—9 12 18

TO ABOLISH OLD ARSENALS.

War Department Officials Anxious to Cut Off Needless Outlay of Money.

War department officials are anxious to abandon seven arsenals which are deemed useless, and which require $50,000 a year for maintenance. These arsenals are the Kennebec, at Augusta, Me.; one at Fort Monroe, Va.; Alleghany at Pittsburgh; the one at Indianapolis; the Columbia, Columbia, Tenn.; the Augusta at Augusta, Ga.; and the arsenal at San Antonio, Tex. Gen. Buffinton, chief of ordnance, has informed the secretary of war his department is incumbered by seven "more than useless establishments yet remaining of the old system prior to the civil war, when almost every state—some more than one—had an arsenal, or had one built since, through political influence, and all now maintained by that influence, absorbing a considerable part for maintenance of insufficient funds appropriated for repairs of arsenals and ordnance service, and requiring the station at these places of ordnance officers, where they rust from lack of the occupation for which they are maintained in the service, thus reducing the number of available officers for the legitimate work of the department, which at present is pressingly heavy, and more than can be properly performed by the officers engaged in it.

"In the present congress a bill has been introduced to reestablish the Fayetteville (N. C.) arsenal—one of those referred to, long since discontinued, and the buildings and land disposed of by the United States.

"To rebuild this arsenal would be sadly retrograding, and add to the already heavy burden of these useless places."

TO SPEND MONEY LAVISHLY.

Estimated That American Visitors to Paris Exposition Will Drop $40,000,000.

Bankers estimate that American visitors to the Paris exposition will spend abroad this year $40,000,000 more than is usually spent by Americans in Europe during the vacation season. In 1889 it was estimated that about 120,000 people from the United States attended the Paris exposition. The director of the United States mint at that time estimated that passengers from New York to Europe spent that year $92,771,950. This conclusion was arrived at on the basis of $1,000 expended by each of the 77,590 cabin passengers and $150 for each of the 101,213 third-class passengers. The average amount used on letters of credit by eight leading bankers of New York city that year was $1,500. What effect this year's expenditures by visitors from the United States to the exposition will have upon exchange rates at this center is difficult to say, although with the exchange market in its present condition any unusual demand for sterling might, in the opinion of bankers, be reflected by advances in the price of sterling above its present level.

MUCH RICH ORE IN SIGHT.

The Black Hills Mines in South Dakota Promise a Large Output in Present Year.

Otto P. T. Grantz, the German who owns the Hidden Fortune mine north of Lead, is about to open up the rich ore which he discovered last fall and from which he shipped nearly $200,000 worth in three car loads. The ore is just as rich as when he left off shipping last October. A cyanide plant is to be erected at the mine, with which the lower grade ore will be handled.

Grantz states that he expects to take out $200,000 worth of ore from the part that has been stripped during the winter. This chute will turn into a vertical mine before many more feet of excavation have been made.

Deadwood is full of people from both east and west. The tide has set in earlier this spring than usual. Three prominent Colorado Springs (Col.) mining men examined a mine south of Deadwood, and it is stated that a big deal has about been consummated.

CAPITOL COAL CHUTES.

A Source of Annoyance to Congressmen, and the Matter Is to Be Rectified.

Senators and representatives have been much annoyed lately by the noise and confusion caused by the laying in of fuel for the comfort of those who spend the better part of the winter in the capitol building. Much complaint on this score has been heard recently, and in order to stop the annoyance a paragraph was inserted in the sundry civil appropriation bill which provides "that hereafter all fuel shall be delivered to the two wings of the capitol only during such hours and under such regulations as the architect of the capitol prescribes." It is the intention of the architect to contract with the wood and coal dealers to deliver the goods at night, so as to avoid interference with public work by the noise made in delivering coal during the day.

The Safest Safe.

Miss Hattie Gammel, who is said to be the richest American girl in her own right—her fortune being estimated at from $10,000,000 to $15,000,000—is engaged to be married to an Englishman named Thomas Shaw Safe. If Hattie is wise she will, however, remarks the Chicago Times-Herald, leave most of her money in the other one.

**Shamrock on Graves in Africa